

Bordereau de signature

2018/N°053 Réforme de véhicule et don



Signataire	Date	Annotation
Audrey RACAUD, SADM	28/11/2018	 Visa
Arnaud FABRE par délégation de "Directeur", <i>Directeur Adjoint</i> , par délégation de <i>Directeur</i>	28/11/2018	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	28/11/2018	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT ID (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par <u>Certigna Identity Plus CA</u> , valide du 20 nov. 2017 à 15:29 au 19 nov. 2020 à 15:29.
Audrey RACAUD, SADM	29/11/2018	 Transmis
SADM		 Visa
SADM		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittance reçu (Date: 2018-11-29)	

Dossier de type : ACTES // Délibérations Bureau

Propriétés spécifiques : • Date de publication : jeudi 29 novembre 2018 (2018-11-29)

"Acquitté en PREFECTURE le:" 29/11/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois du mois de novembre, à neuf heure, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.

Participant à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Colonel Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 4 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 16 novembre 2018

RAPPORT N°053/BUR – 11/18

OBJET : Réforme de véhicule et don

Le service départemental d'incendie et de secours envisage de réformer le véhicule ci-après :

Matériel	Sigle	Immat.	Marque	Kilométrage	Mise en circulation	Observations
Véhicule léger	VL 119	7867 SB 81	CITROEN BERLINGO	102126	30/10/00	18 ans – mauvais état général

Ce matériel est totalement amorti.

Il est proposé au bureau de permettre une cession gratuite de ce véhicule à l'association ACSAA (association coopération santé Albi-Abomey) afin qu'il puisse être acheminé au Bénin et affecté aux sapeurs-pompiers d'Abomey.

Il est précisé que cette cession n'emporte aucune dépense spécifique pour le SDIS, l'acheminement du véhicule au Bénin étant financé par la Direction de la Coopération Sécurité et Défense du Ministère des Affaires Etrangères.

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de réformer ce véhicule à compter du 01^{er} février 2019 ;
- de le mettre à la vente, sur AGORASTORE ;

- ou d'en autoriser la cession à titre gracieux à l'association ACSAA ;
- d'autoriser le président à signer tous les documents afférents à sa mise en réforme ainsi que ceux nécessaires à sa vente ou à sa cession.

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,
Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Date de publication : 29/11/2018

"Acquitté en PREFECTURE le:" 29/11/2018